



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 juin 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice et à Monsieur le ministre des Finances.

L'Union européenne a récemment adopté le sixième paquet législatif en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ce paquet introduit pour la première fois des règles directement applicables dans tous les États membres, ce qui représente une avancée majeure dans la lutte contre ces crimes. Ceci met fin aux divergences entre législations nationales, et s'aligne sur les standards internationaux du Groupe d'action financière (GAFI). Il prévoit notamment la création d'une nouvelle autorité européenne de supervision, l'AMLA, dont le siège est établi à Francfort, chargée de surveiller directement un maximum de quarante établissements financiers d'importance majeure, sélectionnés sur la base de critères de taille et de présence transfrontalière.

Dans ce cadre, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sera amenée à transmettre des données à l'AMLA, soulevant plusieurs questions relatives aux modalités pratiques de cette coopération et à l'état de préparation du Gouvernement luxembourgeois.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Justice et à Monsieur le ministre des Finances :

1. Le gouvernement dispose-t-il d'une estimation du nombre d'entités luxembourgeoises susceptibles de figurer parmi les quarante entités sous supervision directe de l'AMLA ? Quelles catégories d'établissements, banques de droit luxembourgeois, filiales de groupes bancaires internationaux, gestionnaires de fonds ou infrastructures de post-marché, sont-elles les plus susceptibles de satisfaire aux critères de sélection ?
2. La CSSF a-t-elle déjà identifié et contacté les entités luxembourgeoises potentiellement concernées ? Ces entités ont-elles entamé des démarches de préparation concrètes en vue de cette supervision directe ?

3. Quel type de coopération a-t-il été mis en place entre la CSSF et l'AMLA ? Des accords formels ont-ils été conclus, des échanges de données sont-ils déjà en cours, et selon quel calendrier cette coopération sera-t-elle pleinement opérationnelle ?
4. Quelles mesures concrètes le gouvernement a-t-il engagées pour préparer la place financière luxembourgeoise à ce nouveau cadre de supervision, et dispose-t-il d'un plan d'action assorti d'échéances précises ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana
Député